

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PORTE DU JURA

Mairie 87 Grande Rue

39190 COUSANCE

Tél. site de St Amour : 03 84.48.82.47

Tél. site de Beaufort : 03.84.48.96.67

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 8 MARS 2017 A 20h SALLE DE LA CHEVALERIE A SAINT AMOUR

L'an deux mille dix sept, le huit mars 2017 à 20h00

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BABAD Sandrine, BARBIER Jean-Claude, BLANCHON Daniel, BORROD Jean-Michel, BOUILLIER Pierre, BRENOT Valérie, BRETIN Christian, BROISSIAT Bernard, BUCHOT Christian, CHAVANNE Philippe, COLONAZET Nathalie, FAIVRE-PIERRET Thierry, FATON Bénédicte, FATON Valérie, FAVIER Lucette, FOURNIER Fernand, GAGLIARDI Marc-Antoine, GALLEZ Christian, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, GARRIGUES Gérard, GREA Claude, GUILLEMENEY Jean-Pierre, GUITON Paul, GUYOT Marcel, HUREL Wilfried, JOBERT Raymonde, KLINGUER Emmanuel, METOIS Francis, MONNET Brigitte, MOREY Emmanuel, PERNET David, PERRET Daniel, PERRET Michel, PERROD Jean-Luc, PETITMAIRE Jean-Pierre, PICARD Jean-Marc, PILLON Lilian, POLY Bernard, RIBIER Béatrice, SERAND Agnès, SERRIÈRE Yves, SOULIER Martine, TARTARIN Annie, TISSOT Bernard.

Étaient absents excusés : BEAUVE-RECORDON Philippe (pouvoir donné à GARRIGUES Gérard), BOUGAUD Sandrine (pouvoir donné à GUILLEMENEY Jean-Pierre), MOINE Gérald (remplacé par son suppléant MOREY Emmanuel), PIDOUX Valérie.

Membres en exercice : 49

Présents à la séance à 20h : 46

Nombre de pouvoir : 2

Date de la convocation : 27 février 2017

Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 27 février 2017

Préambule : Je remercie les Conseillers Communautaires présents.

Vous trouverez la liste des manifestations dans vos pochettes.

Le Président demande aux Conseillers Communautaires d'approuver le procès-verbal des réunions du 16 janvier 2017 et du 1^{er} février 2017. Il précise qu'une erreur a été commise dans la délibération de désignation des représentants au SICTOM, pour la Commune des TROIS CHATEAUX : Mme Agnès SERAND remplace M. Gilles LAISSUS comme déléguée suppléante; pour la Commune de THOISSIA, Monsieur Gaston JOUANICOU remplace M. Michel BAYARDON, comme délégué titulaire. Une délibération rectificative sera prise pour le SICTOM.

Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité après que Brigitte MONNET ait fait part de son souhait de voir apparaître les débats dans le procès-verbal.

Sur la demande du Président, l'assemblée accepte de rajouter une question à l'ordre du jour :

- Reprise par la CCPJ des prêts contractés par la CCSR et la CCPSA avant la fusion.

Puis on aborde l'ordre du jour :

1- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST AMOUR

Rapporteur : Claude GREA

Le Vice-Président explique que tous les documents issus de la comptabilité de chaque Communauté de Communes ont été transmis aux Conseillers Communautaires.

Le conseil communautaire, réuni sous la Présidence de Christian BUCHOT (le président de la communauté de communes du Pays de Saint Amour étant sorti), délibère sur le compte

administratif de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Pays de Saint Amour, après s'être fait présenter les budgets,

1°/lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget général

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté		419 085.75	475 892.99		475 892.99	419 085.75
Opérations de l'exercice	2 275 762.72	2 629 242.76	1 178 232.03	851 757.66	3 453 994.75	3 481 000.42
Totaux	2 275 762.72	3 048 328.51	1 654 125.02	851 757.66	3 929 887.74	3 900 086.17
		772 565.79	802 367.36		29 801.57	

Budget annexe atelier-relais Piquand/Roux

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	0.00	16037.88	0.00	16037.88	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	16037.88	0.00	16037.88
Totaux	0.00	0.00	16 037.88	16 037.88	16 037.88	16 037.88
	0	0	0	0	0	0

Budget annexe scolaire

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	311 347.82	282 307.07	0.00	0.00	311 347.82	282 307.07
Totaux	311 347.82	282 307.07	0.00	0.00	311 347.82	282 307.07
	29 040.75	0.00	0.00	0.00	29 040.75	0.00

Budget annexe Local des Artisans

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	28527.09	31906.02	608589.36	503475.00	637116.45	535381.02
Totaux	28 527.09	31 906.02	608 589.36	503 475.00	637 116.45	535 381.02
	0.00	3 378.93	105 114.36	0.00	101 735.43	0.00

Budget annexe Maison des Producteurs

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	400.00	0.00	24015.67	200000.00	24415.67	200000.00
Totaux	400.00	0.00	24 015.67	200 000.00	24 415.67	200 000.00
	400.00	0.00	0.00	175 984.33		175 584.33

Budget annexe Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	4766.79	1730.00	0.00	0.00	4766.79	1730.00
Totaux	4 766.79	1 730.00	0.00	0.00	4 766.79	1 730.00
	3 036.79	0.00	0.00	0.00	3 036.79	0.00

Budget annexe Culture Communication Chevalerie (CCC)

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	26.09	0.00	0.00	0.00	26.09
Opérations de l'exercice	123503.36	123477.27	0.00	0.00	123503.36	123477.27
Totaux	123 503.36	123 503.36	0.00	0.00	123 503.36	123 503.36
	0	0	0	0	0.00	0.00

Budget annexe Maison de l'Enfance (MEF)

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	213438.03	0.00	0.00	0.00	213438.03	0.00
Opérations de l'exercice	530231.96	540946.69	0.00	0.00	530231.96	540946.69
Totaux	743 669.99	540 946.69	0.00	0.00	743 669.99	540 946.69
	202 723.30	0.00	0.00	0.00	202 723.30	0.00

Budget annexe Médiathèque (MED)

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	110099.80	110099.80	0.00	0.00	110099.80	110099.80
Totaux	110 099.80	110 099.80	0.00	0.00	110 099.80	110 099.80
	0	0	0	0	0.00	0.00

Budget annexe Relais Assistant Maternel (RAM)

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	4664.48	0.00	5744.24	0.00	10408.72	0.00
Opérations de l'exercice	30766.48	20531.07	0.00	696.00	30766.48	21227.07
Totaux	35 430.96	20 531.07	5 744.24	696.00	41 175.20	21 227.07
	14 899.89	0.00	5 048.24	0.00	19 948.13	0.00

Budget annexe Assainissement Collectif

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	118446.01	0.00	134736.83	0.00	253182.84
Opérations de l'exercice	429054.09	442462.64	273000.22	255558.63	702054.31	698021.27
Totaux	429 054.09	560 908.65	273 000.22	390 295.46	702 054.31	951 204.11
	0	131 854.56	0	117 295.24	0.00	249 149.80

Budget annexe SPANC (Assainissement non collectif)

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	3283.22	0.00	0.00	1690.04	3283.22	1690.04
Opérations de l'exercice	18645.03	19187.21	0.00	1051.00	18645.03	20238.21
Totaux	21 928.25	19 187.21	0.00	2 741.04	21 928.25	21 928.25
	2 741.04	0.00	0	2 741.04	0.00	0.00

Budget annexe Office de Tourisme (OT)

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global		
	En €	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		0.00	14701.24	0.00	0.00	0.00	14701.24
Opérations de l'exercice		76316.34	77742.43	0.00	0.00	76316.34	77742.43
Totaux		76 316.34	92 443.67	0.00	0.00	76 316.34	92 443.67
		0.00	16 127.33	0	0.00	0.00	16 127.33

2°/constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°/arrête à la majorité (2 abstentions) les résultats définitifs tels qu'énumérés ci-dessus.

2-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD REVERMONT

Rapporteur : Claude GREA

Le Vice-Président explique que tous les documents issus de la comptabilité de chaque Communauté de Communes ont été transmis aux Conseillers Communautaires

Le conseil communautaire, réuni sous la Présidence de Christian BUCHOT, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 de la communauté de communes du Sud Revermont, après s'être fait présenter les budgets,

1°/lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget général

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global		
	En €	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		0.00	400575.35	0.00	152190.18	0.00	552765.53
Opérations de l'exercice		2564800.12	2445833.94	79588.73	33807.91	2644388.85	2479641.85
Totaux		2 564 800.12	2 846 409.29	79 588.73	185 998.09	2 644 388.85	3 032 407.38
		0.00	281 609.17	0.00	106 409.36	0.00	388 018.53

Budget annexe Scolaire

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global		
	En €	Dépenses	Recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		0.00	19907.23	138598.98	0.00	138598.98	19907.23
Opérations de l'exercice		1191579.29	1352100.83	129074.64	159602.86	1320653.93	1511703.69
Totaux		1 191 579.29	1 372 008.06	267 673.62	159 602.86	1 459 252.91	1 531 610.92
		0.00	180 428.77	108 070.76	0.00	0.00	72 358.01

Budget annexe Voirie

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global		
	En €	Dépenses	Recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		0.00	18086.30	338829.64	0.00	338829.64	18086.30
Opérations de l'exercice		12970.06	358903.33	379525.47	394995.61	392495.53	753898.94
Totaux		12 970.06	376 989.63	718 355.11	394 995.61	731 325.17	771 985.24
		0.00	364 019.57	323 359.50	0.00	0.00	40 660.07

Budget annexe Environnement-Sport

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	11557.43	7217.03	0.00	7217.03	11557.43
Opérations de l'exercice	577620.51	654743.13	72332.85	11622.25	649953.36	666365.38
Totaux	577 620.51	666 300.56	79 549.88	11 622.25	657 170.39	677 922.81
	0.00	88 680.05	67 927.63	0.00	0.00	20 752.42

Budget annexe ZI COUSANCE

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	11945.72	8467.23	0.00	8467.23	11945.72
Opérations de l'exercice	5072.32	22368.00	9922.23	8565.68	14994.55	30933.68
Totaux	5 072.32	34 313.72	18 389.46	8 565.68	23 461.78	42 879.40
	0.00	29 241.40	9 823.78	0.00	0.00	19 417.62

Budget annexe ZAC

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	0.00	3712.99	24904.47	0.00	24904.47	3712.99
Opérations de l'exercice	7763.62	42988.00	27597.21	24904.47	35360.83	67892.47
Totaux	7 763.62	46 700.99	52 501.68	24 904.47	60 265.30	71 605.46
	0.00	38 937.37	27 597.21	35 360.83	0.00	11 340.16

Budget annexe Tourisme

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
En €						
Résultat reporté	72.41	0.00	0.00	9354.88	72.41	9354.88
Opérations de l'exercice	172006.11	211716.31	54841.96	16692.70	226848.07	228409.01
Totaux	172 078.52	211 716.31	54 841.96	26 047.58	226 920.48	237 763.89
	0.00	39 637.79	28 794.38	0.00	0.00	10 843.41

2°/constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°/arrête à la majorité (1 abstention) les résultats définitifs tels qu'énumérés ci-dessus.

3-APPROBATION DES COMPTES DES GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST AMOUR

Rapporteur : Claude GREA

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, des budgets : général et annexes de la Communauté de Communes du Pays de Saint Amour

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
A l'unanimité**

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**4-APPROBATION DES COMPTES DES GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2016
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD REVERMONT**

Rapporteur : Claude GREA

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, des budgets : général et annexes de la Communauté de Communes du Sud Revermont,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté,
A l'unanimité**

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : Claude GREA

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour les communautés de communes du Pays de Saint Amour et du Sud Revermont,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 à l'unanimité,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET GENERAL

Compte-tenu de la fusion des deux EPCI, communauté de communes du Pays de Saint Amour CCPSA et du Sud Revermont CCSR, il convient de regrouper les résultats des budgets généraux des deux EPCI et des budgets annexes voirie CCSR, environnement/sport CCSR :

Budget général CCPSA

Excédent de fonctionnement : 772 565.79 €

Déficit d'investissement : 802 367.36 €

Budget général CCSR

Excédent de fonctionnement : 281 609.17 €

Excédent d'investissement : 106 409.36 €

Budget annexe voirie CCSR

Excédent de fonctionnement : 364 019.57 €

Déficit d'investissement : 323 359.50 €

Budget annexe environnement sport CCSR

Excédent de fonctionnement : 88 680.05 €

Déficit de fonctionnement : 67 927.63 €

TOTAL DES BUDGETS

Excédent de fonctionnement : 1 506 874.58 €

Déficit d'investissement 1 087 245.13 €

Affectation sur budget général

Affectation du résultat au compte R1068 : **1 087 245.13 €**

Report de l'excédent de fonctionnement au compte R 002 : **419 629.45 €**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE PIQUAND ROUX

Budget annexe atelier relais Piquand/Roux CCPSA

Résultat de fonctionnement : 0.00 €

Résultat d'investissement : 0.00 €

Pas d'affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE ENFANCE

Compte-tenu de la fusion des deux EPCI, communauté de communes du Pays de Saint Amour CCPSA et du Sud Revermont CCSR, il convient de regrouper les résultats des budgets annexes scolaire CCPSA, LAEP CCPSA, enfance CCPSA, RAM CCPSA, scolaire CCSR :

Budget annexe scolaire CCPSA

Déficit de fonctionnement : 29 040.75 €

Résultat d'investissement : 0.00 €

Budget annexe lieu d'accueil parents enfants CCPSA

Déficit de fonctionnement : 3 036.79 €

Budget annexe maison de l'enfance CCPSA

Déficit de fonctionnement de 202 723.30 €

Budget annexe relais assistant maternel CCPSA

Déficit de fonctionnement 14 899.89 €

Déficit d'investissement : 5 048.24 €

Budget annexe scolaire CCSR

Excédent de fonctionnement : 180 428.77 €

Déficit d'investissement : 108 070.76 €

TOTAL DES BUDGETS

Déficit d'investissement : **113 119.00 €**

Déficit de fonctionnement : **69 271.96 €**

Affectation sur budget annexe Enfance CCPJ

Report du déficit d'investissement au compte D001 : **113 118.40 €**

Report du déficit de fonctionnement au compte D002 : **69 271.96 €**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE LOCAL DES ARTISANS

Budget annexe Local des Artisans CCPSA

Excédent de fonctionnement : 3 378.93 €

Déficit d'investissement : 105 114.36 €

Affectation sur budget annexe Local des Artisans CCPJ

Affectation du résultat au compte R1068 : **3 378.93 €**

Report du déficit d'investissement au compte D001 : 105 114.36 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE MAISON DES PRODUCTEURS

Budget annexe Maison des Producteurs CCPSA

Déficit de fonctionnement de 400.00 €
Excédent d'investissement de 175 984.33 €

Report du déficit de fonctionnement au compte D002 : **400.00 €**
Report de l'excédent d'investissement au compte R001 : **175 984.33 €**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE CULTURE

Compte-tenu de la fusion des deux EPCI, communauté de communes du Pays de Saint Amour CCPSA et du Sud Revermont CCSR, il convient de regrouper les résultats des budgets annexes CCC de la CCPSA, médiathèque de la CCPSA :

Budget annexe Culture Communication Chevalerie CCPSA

Résultat 0.00 €
Pas d'affectation du résultat

Budget annexe Médiathèque CCPSA

Résultat : 0.00 €
Pas d'affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Budget annexe assainissement CCPSA, puis CCPJ

Excédent de fonctionnement : 131 854.56 €
Excédent d'investissement : 117 295.24 €

Report de fonctionnement au compte R002 : **131 854.56 €**
Report d'investissement au compte R001 : **117 295.24 €**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE SPANC

Budget annexe SPANC CCPSA, puis CCPJ

Déficit de fonctionnement : 2 741.04 €
Excédent d'investissement : 2 741.04 €

Report de déficit de fonctionnement au compte D002 : **2 741.04 €**
Report d'excédent d'investissement au compte R001 : **2 741.04 €**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE TOURISME

Compte-tenu de la fusion des deux EPCI, communauté de communes du Pays de Saint Amour CCPSA et du Sud Revermont CCSR, il convient de regrouper les résultats des budgets annexes office du tourisme de la CCPSA et tourisme de la CCSR :

Budget annexe office de tourisme CCPSA
Excédent de fonctionnement : 16 127.33 €

Budget annexe tourisme CCSR
Excédent de fonctionnement : 39 637.79 €
Déficit d'investissement : 28 794.38 €

TOTAL DES BUDGETS

Excédent de fonctionnement : **55 765.12 €**
Déficit d'investissement : **28 794.38 €**

Budget annexe Tourisme CCPJ

Affectation du résultat au compte R1068 : **28 794.38 €**

Report de l'excédent de fonctionnement au compte R002 : **26 970.74 €**

Report du déficit d'investissement au compte D001 : **28 794.38 €**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE ZI COUSANCE

Budget annexe ZI COUSANCE CCSR, puis CCPJ

Excédent de fonctionnement : 29 241.40 €

Déficit d'investissement : 9 824.23 €

Affectation du résultat au compte R1068 : **9 824.23 €**

Report de l'excédent de fonctionnement au compte R002 : **19 417.617 €**

Report du déficit d'investissement au compte D001 : **9 824.23 €**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE ZAC

Budget annexe ZAC CCSR, puis CCPJ

Excédent de fonctionnement : 38 937.37 €

Déficit d'investissement : 27 597.21 €

Affectation du résultat au compte R1068 : **27 597.21 €**

Report de l'excédent de fonctionnement au compte R002 : **11 340.16 €**

Report du déficit d'investissement au compte D001 : **27 597.21 €**

6-OUVERTURE DU SERVICE TIPI DU TRESOR PUBLIC POUR LE PAIEMENT EN LIGNE

Rapporteur : Christian BUCHOT

Le Président informe le Conseil Communautaire que la Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par Internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et articles de rôles émis par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics Locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics Locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, les créances suivantes, en liaison avec les services proposés par la Communauté de Communes PORTE DU JURA, tels que :

- La cantine,
- L'accueil périscolaire,
- L'accueil extrascolaire,
- Les factures émises par le service assainissement et SPANC,
- Les factures émises par la Médiathèque,
- Les factures émises par le service Culture,
- Les factures émises par l'Office de Tourisme et la Caborde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE le Président à procéder à l'ouverture du service TIPI tel qu'énoncé ci-dessus

7-AUTORISATIONS D'ABSENCES EXCEPTIONNELLES DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Christian BUCHOT

Le Président explique que conformément à la Loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 59, concernant les autorisations d'absence exceptionnelles des agents publics, et conformément aux propositions du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Jura, il propose les autorisations d'absences exceptionnelles pour les cas suivants :

Evènements	Nombre de jours / Observations
<u>Mariage ou pacs (pas de cumul pour un même couple)</u> -de l'Agent -d'un enfant de l'Agent -des père, mère, frère, sœur, belle-mère, beau-père, belle-sœur, beau-frère	5 jours consécutifs 3 jours consécutifs 2 jours consécutifs
<u>Décès</u> -du conjoint ou d'un enfant -des pères, mères, sœur, frère -des belle-mère, beau-père, belle-sœur, beau-frère -des autres ascendants (grands-parents) ou descendants (petits-enfants) -des oncle, tante, neveu, nièce	6 jours consécutifs 4 jours consécutifs 4 jours consécutifs 2 jours consécutifs Le jour des obsèques
<u>Maladie grave ou hospitalisation</u> -du conjoint, d'un enfant -des père, mère, beau-père, belle-mère	5 jours consécutifs ou non 3 jours consécutifs
<u>Consultation médicale</u> -auprès d'un spécialiste sur demande d'un médecin traitant	Durée de la consultation majorée des délais de route
<u>Déménagement</u>	1 jour
<u>Soin ou garde d'un enfant malade</u> -Si le conjoint n'en bénéficie pas -Si le conjoint en bénéficie	12 jours 6 jours
<u>Grossesse</u> -Allaitement -Aménagement d'horaire de travail	1 heure par jour à prendre en 2 fois 1 heure par jour à partir du 3 ^{ème} mois
<u>Rentrée scolaire</u>	Facilité d'horaire
<u>Représentation des parents d'élèves</u>	Autorisations accordées aux agents désignés pour siéger dans les comités de parents, les conseils d'écoles, les conseils d'établissements et dans les conseils de classes

Le Président précise que les autorisations d'absences exceptionnelles (et non les autorisations légales) sont de simples mesures de bienveillance et ne constituent pas un droit pour les intéressés. Elles seront toujours présentées par écrit et les demandeurs seront tenus de fournir des justificatifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité (1 abstention)

APPROUVE la proposition d'autorisation d'absences exceptionnelles à destination du personnel communautaire

AUTORISE le Président à l'appliquer

8-DESIGNATION DU DELEGUE SIDEC

Rapporteur : Christian BUCHOT

Le Président rappelle que la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte d'Energies d'Equipements et de e-Communication depuis 2012. Il précise, conformément à l'article 13 des statuts du SIDEC modifiés par l'arrêté Préfectoral du 22 juin 2015 organisant l'élection du Comité syndical et prévoyant l'élection d'un délégué pour l'EPCI, ainsi qu'un même délégué ne pourra appartenir à la fois au collège des Communautés de Communes et à celui représentant les Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE en qualité de délégué représentant la communauté de communes Porte du Jura au comité syndical du SIDEC :

Paul GUITON
Fonction communale : maire
Adresse personnelle : 14 Route de Chevreaux 39190 DIGNA
Mail : paul.guiton@orange.fr
Téléphone : 03 84 85 91 72

9-MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - TARIF HORAIRE

Rapporteur : Christian BUCHOT

Question reportée à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

II-Economie

10-PLAN DE FINANCEMENT/DEMANDE DE SUBVENTIONS - ATELIER-RELAIS LES ANNONCIADES

Rapporteur : Christian BUCHOT

Le Président rappelle que pendant l'été 2016, le Président de la CCPSA a engagé une discussion avec un porteur de projet, antiquaire restaurateur d'œuvres d'art, sur le site des Annonciades. Il rappelle que ce site a été acheté par la Commune de ST AMOUR en 2012 au prix de 250 000 €. L'inscription par la DRAC du site au titre des Monuments Historiques est intervenue en 2013. La particularité du site, sa centralité, la présence du parc, les prescriptions historiques, tout cela contribue à l'intérêt du lieu et à la difficulté de trouver un porteur de projet compatible avec les contraintes associées. Il nous semble qu'un projet sérieux pourrait intervenir rapidement.

Notre interlocuteur a effectué 2 visites sur le site et avoue avoir eu un véritable coup de cœur. Il est un des grands noms français du marché de l'art et c'est une véritable opportunité pour la restauration du Couvent des Annonciades, avec une vraie valeur ajoutée en matière de restauration, de stockage, à terme en matière d'éducation avec les filières des Lycées Professionnels de St Amour et de Moirans en Montagne.

Une première réunion à St Amour a regroupé les services de la DRAC, de la Préfecture, de l'Education Nationale, le 12 octobre avec le porteur de projet pour vérifier la faisabilité du projet économique, qui sera de compétence communautaire. Le 16 décembre 2016, une convention d'intention a été signée entre les partenaires financiers : Etat, Région, DRAC, Commune de St Amour et Communauté de Communes du Pays de St Amour, le Recteur d'Académie et le porteur de projet. Le Conseil Communautaire a autorisé la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, et l'a confié au Cabinet SOLIHA pour réaliser une étude de faisabilité.

Le Président ajoute qu'il a rencontré avec le Vice-Président chargé des affaires économiques, le porteur de projet et le Cabinet SOLIHA, le jeudi 2 mars. Suite à cette réunion, le Cabinet SOLIHA nous a remis une estimation et le plan des travaux.

Pas d'intervention sur le niveau N-1 des caves ; création d'ateliers, bureau, salle des machines, salle de convivialité et 2 studios au niveau N ; salles de stockage et un logement au niveau N+1 ; des salles de stockages et des dortoirs au niveau N+2 ; une grande salle dans les greniers et des dortoirs au niveau N+3. Les ailes Ouest (rénovation) et Nord (création) correspondent à l'activité économique et seraient portées par la Communauté de Communes et l'aile Est (rénovation) correspond plus à du logement et serait portée par la Commune de St Amour.

Plan de financement estimatif

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux Ailes Ouest et Nord	1 134 170.00€	ETAT au titre du FNADT (40%)	582 722.00€
Maîtrise d'œuvre, Contrôles technique et SPS	167 636.00€	DRAC (10%)	145 681.00€
Etudes de sols	5 000.00€	Conseil Départemental (10%)	145 681.00€
Acquisition terrain	125 000.00€	Région	291 361.00€
Dommage Ouvrage	20 000.00€		
Imprévus	10 000.00€	Autofinancement par emprunt	291 361.00€
TOTAL	1 456 806.00€	TOTAL	1 456 806.00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, la DRAC, la Région et le Département et autres financeurs pour le projet rénovation et construction d'un atelier-relais pour l'antiquaire-restaurateur d'œuvres d'art, dans le bâtiment des Annonciades Célestes, sis à St Amour,

11-PLAN DE FINANCEMENT/DEMANDE DE SUBVENTIONS - ATELIER-RELAIS PICARD

Rapporteur : Christian BUCHOT

La proposition financière prévisionnelle étant trop élevée, les porteurs de projets ont demandé un délai pour un examen plus approfondi de ce dossier et la décision est donc reportée.

12-PLAN DE FINANCEMENT/DEMANDE DE SUBVENTIONS - ATELIER-RELAIS BRASSERIE ARTISANALE

Rapporteur : Christian BUCHOT

Le porteur de projet, domicilié sur St Amour est gérant de 2 établissements (bars à vin) situés à Bourg en Bresse. Le montant du chiffre d'affaires de ces 2 établissements s'élève à 850 000.00€ HT. Avec un partenaire, il a mis en place un site en ligne dénommé « BIERE PRIVEE », production de bières sur mesure pour professionnels et particuliers. Ce concept se développant, les oblige à accroître leur capacité de production. Le porteur du projet avait contacté la Communauté de Communes du Pays de St Amour, car il était à la recherche d'un local. Il connaissait parfaitement l'ancien site des marbreries de Balanod et il a pensé que ce site en pierres était approprié à cette activité de fabrication de bière artisanale. A terme, l'implantation de cette activité permettrait la création de 5 à 6 emplois.

Ce projet est mûrement réfléchi : ils pensent même proposer un partenariat avec l'Office de Tourisme, pour organiser des visites de leurs installations.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 6 octobre 2016, a approuvé le dossier économique « Bière Privée », a autorisé le Président à solliciter les services de l'Etat pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et à consulter 3 maîtres d'œuvre pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Lors de sa séance du 3 novembre 2016, le Conseil Communautaire a confié la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Atelier 71, au coût de 7.5% du montant HT des travaux. Lors de la séance du 8 décembre 2016, le Président a été autorisé à choisir les bureaux de contrôle technique et SPS.

Le porteur de projet a été reçu dernièrement par deux Vice-Présidents et celui-ci a manifesté son intention de poursuivre ce dossier, mais il a juste demandé de ne pas commencer les travaux avant septembre. Toutefois, il est nécessaire pour l'EPCI de déposer au plus vite un dossier de demande de subvention en ce début d'année. Les membres du Bureau ont donc décidé de contacter l'architecte, pour savoir dans quels délais il pourrait nous remettre une esquisse et une estimation des travaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE cette opération qui consiste à accompagner le porteur de projet dans la réhabilitation du bâtiment des anciennes marbreries de Balanod, pour y installer une activité de brassage de bière.

AUTORISE le Président à en poursuivre l'étude

III-Culture, Tourisme, Communication

13-PLAN DE FINANCEMENT/DEMANDE DE SUBVENTIONS - ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Christian BUCHOT

Dans le cadre des travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments publics, en fin d'année 2016, la commune de Saint Amour a souhaité reprendre ses locaux pour rendre accessible la salle du Conseil Municipal et la salle des mariages. La communauté de commune sa lancé une réflexion sur la construction d'une école de musique. L'opportunité de la mise en vente par des particuliers d'un terrain situé à côté de la Maison de l'Enfance et du collège a incité les Elus à l'acquérir. Le projet de construction est prévu dans l'enceinte de la Maison de l'Enfance sur les derniers bâtis existants de l'ancienne colonie, avec un parking sur le terrain acquis récemment à M. et Mme PACOREL, le long de la voie d'accès au Collège Lucien Fèbvre. Le Président précise qu'il faudra d'ailleurs contacter le Conseil Départemental pour solliciter une autorisation d'utiliser cette voie d'accès, et peut-être d'acquérir une bande de terrain pour élargir le parking qui sera aménagé sur cette parcelle.

Une rencontre a réuni les Elus et les membres de l'école de musique de St Amour, afin que ces derniers communiquent leurs besoins, que le maître d'œuvre a traduit par :

- une salle de répétition et d'audition des élèves de 130m² environ, en gradins avec au moins 5 paliers de 1.5m minimum de large avec un plan incliné qui permet de déplacer facilement les instruments,
- trois salles de cours insonorisées, dont une de 30m² et deux de 15 à 20m²,
- un accès aux salles servant à la fois de hall d'accueil,
- des sanitaires,
- un local à archives de 20m²,
- un local de rangement pour les vêtements de 15m²,
- un bureau pour 2 personnes de 15m², ou deux bureaux, avec ligne téléphonique et internet,
- une salle de réunion avec kitchenette,
- un accès sur l'extérieur facilité pour le dépôt et le transport des instruments pour les déplacements,
- un parking de 30 places,
- prévoir des portes d'accès assez larges pour le passage d'un piano à queue (1.60mx1.50m).

Le maître d'œuvre propose de construire la salle de répétition en gradins, ouverte sur l'extérieur côté nord, avec des baies vitrées coulissantes et donnant sur un amphithéâtre non couvert qui pourrait recevoir du public. Les Elus ont retenu cette idée, car l'amphithéâtre pourrait aussi servir à la Maison de l'Enfance pour des spectacles en extérieur, ainsi qu'à la Collectivité pour les manifestations estivales.

Lors de la présentation par le maître d'œuvre des esquisses et de l'estimation sommaire des travaux le 27 février, les Elus ont décidé de contacter toutes les Associations du territoire qui proposent de la découverte ou un apprentissage dans le domaine musical afin qu'elles puissent elles-aussi s'approprier ce projet.

Plan de financement estimatif :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	446 373.50€	ETAT au titre de la DETR (40%)	214 414.00€
Maîtrise d'œuvre	37 941.75€	Région (20%)	107 207.00€
Contrôles technique et SPS	6 000.00€	Autofinancement	214 412.81€
Etudes de sols	2 000.00€		
Acquisition terrain	18 718.56€		
Raccordements	20 000.00€		
Imprévus	5 000.00€		
TOTAL	536 033.81€	TOTAL	536 033.81€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la Région et d'autres financeurs.

14-ORGANISATION ET PLAN DE FINANCEMENT DU FESTIVAL « LES HEURES JOYEUSES »

Rapporteur : Philippe CHAVANNE

Le Vice-Président explique que depuis, la réunion du 1^{er} février, le Pays Lédonien nous a signifié qu'il serait impossible d'obtenir une subvention au titre des crédits LEADER d'un montant de 30 000.00€, comme inscrits dans le plan de financement. Il a donc été demandé au service culture de la CCPJ de revoir ce plan de financement à la baisse, car la Communauté de Communes ne pourra pas assumer les 30 000.00€ sollicités.

BUDGET PREVISIONNEL LES HEURES JOYEUSES 2017

DEPENSES		RECETTES	
PERSONNEL ET CHARGES	10 000 €	BILLETTERIE	9 050 €
PROGRAMMATION ET ANIMATIONS	24 200 €	BUVETTE ET STANDS	2 000 €
LOGISTIQUE	11 150 €	PARTENAIRES PRIVES	4 500 €
COMMUNICATION	3 200 €	PROGRAMME LEADER	5 000 €
		FOND PROPRE COM COM	28 000 €
		Valorisation du personnel	10 000 €
		Dépenses CC Porte du Jura	18 000 €
TOTAL DEPENSES	48 550 €		48 550 €

De même, le Vice-Président demande de délibérer sur les tarifs à pratiquer dans le cadre de ce Festival.

-Master Class : 7.00€ pour les écoles de musique et 10.00€ pour les individuels.

-Pass 2 jours de Festival : 40.00€.

-Soirée concert et gastronomie : 35.00€.

-Supplément balcon de la salle de la Chevalerie, en cas de concert debout au rez-de-chaussée : 5.00€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à la majorité (7 contres et 13 abstentions)

AUTORISE le président à solliciter les subventions auprès du LEADER selon le plan de financement présenter ci-dessus.

AUTORISE le Président à appliquer les tarifs énoncés ci-dessus durant la période du festival.

15-LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Le Vice-Président explique que la Communauté de Communes Pays de St Amour possédait une licence d'entrepreneur de spectacles délivrée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de niveau 1 et 3 (les licences se décomposent en 3 parties : 1- exploitation d'une salle de spectacle, 2-producteur de spectacles et 3-organisateur de spectacles). La Communauté de Communes Sud Revermont ne possédait pas encore d'une telle licence. Suite à la fusion de ces deux collectivités, la Communauté de Communes Porte du Jura doit solliciter à nouveau en première demande une licence d'entrepreneur de spectacles de niveau 1 pour la salle de La Chevalerie et La Caborde, et de niveau 3.

Toute une série de pièces est à fournir pour le dossier, comme les procès-verbaux de la dernière visite de la Commission de Sécurité pour chaque salle de spectacle, le calendrier de la programmation envisagée, une attestation du Guichet Unique du Spectacle Vivant (GUSO).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne-Franche-Comté pour une demande de licence 1 et 3 d'entrepreneur de spectacles.

IV-Environnement, Agriculture

16-CONVENTION ANNUELLE EPTB SAONE DOUBS

Rapporteur : Christian BUCHOT

Le président explique que le second contrat de rivière s'est terminé, et un contrat dit « thématique » est mis en place sur trois années et il se focalise sur une petite trentaine d'actions de restauration des cours d'eau. L'intervention de l'EPTB portera sur l'animation de la démarche, le conseil et l'assistance technique à la réalisation des projets du maître d'ouvrage pour la restauration physique et la continuité écologique.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CCPJ et les projets sont les suivants :

- Restauration de la continuité écologique de la Gizia amont,
- Réhabilitation de la Sonnette entre Beaufort et Sagy (moulin du Croz)
- Réhabilitation de la sonnette entre Beaufort et Sagy (moulin de Longeverne).

Le financement de la mission de l'EPTB est fixé à 2 000.00€ pour l'année 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'EPTB Saône Doubs et à verser la somme de 2 000.00€ pour l'année 2017

17-REPRISE PAR LA CCPJ DES PRETS CONTRACTES PAR LA CCSR ET LA CCPSA AVANT LA FUSION.

Le Président explique que certains organismes bancaires sollicitent une délibération précisant que la CCSR et la CCPSA ont fusionné au 01.01.2017 et que la CCPJ reprend les prêts contractés par les 2 précédents EPCI et qu'elle honorera les annuités jusqu'à extinction.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité

ATTESTE que la communauté de communes Porte du Jura reprend la totalité des contrats de prêts en cours des anciens EPCI : communauté de communes du Pays de Saint Amour et du Sud Revermont.

V-Questions diverses et informations

-Audit financier en cours

-Vote du budget fixé au 29.03.2017. Commission des Finances le 22.03.2017.

